

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

Absents 2

Pouvoirs 2

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, C. PARDO, S. AMOURIQ, G. CHARVET, P. PERSICO, J-F BONIN, S. BRUN, S. DELAVY, M. BOUMIR, C. GRABIT, C. TIVEDDU ; F. DERREUMAUX

S. CHEVRY ; F. MALARD

Date de convocation : 21.03.2024

Secrétaire de séance : C. PARDO

S. CHEVRY donne pouvoir à G. ALLAIN ;
F. MALARD donne pouvoir à C. GRABIT

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 AVEC LE GROUPEMENT DE
DEFENSE SANITAIRE DE L'AIN
Délibération N°18 /2024**

Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande de convention de partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain pour la mise en place, le suivi et la collecte de résultats des pièges destinés à capturer les fondatrices frelons asiatiques.

Ce plan départemental auquel s'associe le département, les EPCI et les communes est bâti en conformité avec le plan national diffusé en mars 2022 par les autorités sanitaires nationales.

L'objectif du GDS01 est de promouvoir le piégeage massif des fondatrices au printemps afin de supprimer les fondatrices et donc limiter le nombre de nids.

Le GDS01 fournit gratuitement des pièges « Red Trap » dans le cadre de cette convention aux collectivités grâce à une aide du Conseil Départementale de l'Ain.

La commune doit s'engager à nommer un référent Frelon Asiatique qui s'engage à coordonner l'action de piégeage ; décider des emplacements des pièges ; organiser le suivi et le renouvellement des appâts et mettre en place des relevés hebdomadaires et les communiquer au GDS1.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de conclure une convention avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain et autorise le Maire à la signer.
- **DESIGNE** Stéphane DELAVY Conseiller Municipal, référent Frelons Asiatique sur la commune

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 03.10.2024



Le Maire,

[Signature]
C. SAUVE
Adjoint au Maire



Le Maire,
Gaël ALLAIN

C. PARIS
Adjoint au Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 AVEC LE GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE L'AIN

Date de transmission de l'acte : 03/04/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/04/2024

Numéro de l'acte : 18-2024 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20240329-18-2024-DE

Date de décision : 29/03/2024

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats